



PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

06 JUIL. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau du Courrier N°1

N°2012/11

Objet : Débat sur le prix des services publics 2013

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 juin 2012

Date de convocation :
Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)

Etaient présents alors que le titulaires l'était aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée que le S.M.A.D.E.S.E.P. commercialise les emplacements de poste à flot public pour l'année 2013 à compter du 1^{er} octobre 2012. Il est donc important de valider la tarification 2013 dès aujourd'hui, avant la mise en marché de ces locations portuaires. Dans ce cadre, le Président propose aux administrateurs d'évaluer l'opportunité d'une augmentation des tarifs portuaires qui n'ont pas été révisés depuis l'année 2006. Il propose donc une évolution de ces tarifs de + 5%, en constatant que ce pourcentage correspond globalement à la moitié de l'accroissement de l'indice des prix depuis 2006 (+10,2%).

Ce remise à niveau partielle semble d'autant plus justifiée que le syndicat mixte a gelé depuis lors ses cotisations en fonctionnement auprès de ses collectivités membres, et que ses charges de gestion ont augmenté en proportion équivalente aux nombreux investissements consentis pour l'aménagement des rives de Serre-Ponçon. Le Président note ainsi que près de 300 mètres de pontons neufs, dont une partie en remplacement de matériels usagés, seront par exemple installés en ce début d'été. Il apprécie également la décision prise pour engager en fin d'année la réalisation de trois aires de distribution de carburant et d'une aire de carénage.

Par ailleurs, le Président propose que les tarifs appliqués aux interventions assurées par l'établissement public, que ce soit au niveau de la mobilisation de ses matériels ou de ses personnels, puissent être réexaminés.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1618-1, L 1618-2 et R 1618-1;
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.
- La délibération n°2008-25 fixant les tarifs de postes à flot publics ;
- La délibération n°2011-21 fixant les coûts de facturation des moyens techniques et humains du S.M.A.D.E.S.E.P.

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président ;
- Le taux d'inflation de près de 10% constaté depuis 2006 ;
- Les tarifs pratiqués par des espaces portuaires comparables à celui de Serre-Ponçon ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 25 juin 2012 :

- **Décide d'augmenter les tarifs de la manière suivante :**

| POSTES A FLOTS PUBLICS DE SERRE-PONCON | | |
|---|------------|---------|
| | 2009 -2012 | 2013 |
| PONTON ne disposant pas d'eau et electricité | | |
| jour | 10 € | 11 € |
| semaine | 50 € | 53 € |
| quinzaine | 100 € | 105 € |
| mois | 150 € | 158 € |
| saison (01/06 - 30/09) | 300 € | 315 € |
| hors saison (01/01-31/05 et 01/10 - 31/12) | 60 € | 63 € |
| PONTON disposant d'eau et electricité | | |
| jour | 10 € | 11 € |
| semaine | 60 € | 63 € |
| quinzaine | 120 € | 126 € |
| mois | 175 € | 184 € |
| saison (01/06 - 30/09) | 350 € | 367 € |
| hors saison (01/01-31/05 et 01/10 - 31/12) | 60 € | 63 € |
| MOUILLAGES | | |
| jour | 6 € | 7 € |
| semaine | 40 € | 42 € |
| quinzaine | 80 € | 84 € |
| mois | 150 € | 158 € |
| saison (01/06 - 30/09) | 250 € | 263 € |
| hors saison (01/01-31/05 et 01/10 - 31/12) | 60 € | 63 € |
| COUT d'intervention des moyens humains et matériel | | |
| inflation 2,1% en 2011 | 2011 | 2013 |
| mobilisation agent technique | 30 € | 30,63 € |
| mobilisation de la barge | 30 € | 30,63 € |
| mobilisation de la vedette rapide | 20 € | 20,42 € |
| mobilisation de la mini pelle et de la barge | 40 € | 40,84 € |
| COUT d'intervention des personnels administratifs | | |
| inflation 2011 2,1% | 2011 | 2013 |
| Mobilisation du Directeur | 60 € | 61,26 € |
| Mobilisation d'un chargé de mission | 40 € | 40,84 € |
| Mobilisation d'un agent administratif | 30 € | 30,63 € |

Extrait du registre des délibérations N° 2012/11 Page2/3

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

- **Décide** d'appliquer cette augmentation dès le 1^{er} janvier 2013 et pour une pré-commercialisation des postes à flot proposée sur la base de cette tarification à partir du 1^{er} octobre 2012.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Président,
Monsieur Victor BERENGUEL**

